

NOTE SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

L'article 107 de la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

- La population totale de Gimouille (*source INSEE*)

2013	2014	2015	2016	2017
479 habitants	479 habitants	479 habitants	463 habitants	463 habitants

2018
463 habitants

Dernier recensement de la population : Février 2016

- La population DGF* de Gimouille

2013	2014	2015	2016	2017
559 habitants	551 habitants	552 habitants	554 habitants	547 habitants

2018 (<i>Prévisionnel</i>)
547 habitants

* Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)

L'analyse des ratios de Gimouille :

Les ratios sont arrondis à l'unité par défaut, les pourcentages au centième par défaut.

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017
806 €	737 €	748 €	706 €	861 €
2018 (<i>Prévisionnel</i>)				
914 €				

Dépenses réelles de fonctionnement 2013 : 450 618,72 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2014 : 406 016,53 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2015 : 412 940,75 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2016 : 391 320,21 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2017 : 471 073,81 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2018 (*Prévisionnel*) : 500 165,08 €

2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017
1 091 €	840 €	947 €	764 €	1 024 €
2018 (<i>Prévisionnel</i>)				
930 €				

Recettes réelles de fonctionnement 2013 : 610 078,94 €

Recettes réelles de fonctionnement 2014 : 463 126,66 €

Recettes réelles de fonctionnement 2015 : 522 835,32 €

Recettes réelles de fonctionnement 2016 : 423 149,82 €

Recettes réelles de fonctionnement 2017 : 560 120,81 €

Recettes réelles de fonctionnement 2018 (*prévisionnel*) : 508 664,00 €

3 - Produit des impositions directes / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
325 €	330 €	335 €	354 €	345 €
2018				
416 €				

	Produit Fiscal 2016	Produit Fiscal 2017	% évolution 2017 / 2016	Produit Fiscal 2018	% évolution 2018 / 2017
Taxe Habitation	62 548 €	57 610 €	+ 1,86 %	70 083 €	+ 21,65 %
Taxe Foncière Bâti	74 292 €	74 420 €	- 0,11 %	90 412 €	+ 21,49 %
Taxe Foncière Non Bâti	26 893 €	26 977 €	+ 0,37 %	32 197 €	+ 19,35 %

Produit fiscal 2013 : 155 875 €
Produit fiscal 2014 : 158 226 €
Produit fiscal 2015 : 160 593 €
Produit fiscal 2016 : 163 733 €
Produit fiscal 2017 : 159 918 €
Produit fiscal 2018 : 192 692 €

Taux d'imposition 2018 :

- Taxe d'habitation : 19,50 %
- Taxe foncière bâti : 19,03 %
- Taxe foncière non bâti : 49,61 %

4 - Dépenses d'équipement brut / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
226 €	144 €	169 €	41 €	655 €
2018 (Prévisionnel)				
395 €				

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

5 - Encours de la dette / Population :

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit à la banque chaque fin d'année.

Prêt n° 07094997

Organisme : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Montant du prêt : 70 000,00 € (*soixante-dix mille euros*)
Durée totale : 120 mois
Date de réalisation : 08/09/2008
Taux : 4,62 % - Taux fixe

2013	2014	2015	2016	2017
77 €	63 €	47 €	32 €	14 €
2018				
0 €				

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2008	808,50	1 386,68	2 195,18	68 613,32
2009	3 071,97	5 708,75	8 780,72	62 904,57
2010	2 803,64	5 977,08	8 780,72	56 927,49
2011	2 522,66	6 258,06	8 780,72	50 669,43
2012	2 228,50	6 552,22	8 780,72	44 117,21
2013	1 920,49	6 860,23	8 780,72	37 256,98
2014	1 598,02	7 182,70	8 780,72	30 074,28
2015	1 260,40	7 520,32	8 780,72	22 553,96
2016	906,88	7 873,84	8 780,72	14 680,12
2017	536,76	8 243,96	8 780,72	6 436,16
2018	149,38	6 436,16	6 585,54	-
TOTAL GENERAL	17 807,20	70 000,00	87 807,20	-

Il s'agit d'un prêt destiné à pallier une insuffisance en trésorerie.
Cet emprunt sera soldé en septembre 2018.

Prêt n° 0298905

Organisme : Crédit Agricole Centre Loire
Montant du prêt : 35 964,00 € (*trente-cinq mille neuf cent soixante-quatre euros*)
Durée totale : 48 mois
Date de réalisation : 12/06/2015
Taux : 0,00 % - Taux fixe

2015	2016	2017	2018
56 €	39 €	19 €	0 €

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2015	-	8 991,00	8 991,00	26 973,00
2016	-	8 991,00	8 991,00	17 982,00
2017	-	8 991,00	8 991,00	8 991,00
2018	-	8 991,00	8 991,00	-
TOTAL GENERAL	-	35 964,00	35 964,00	-

Il s'agit d'un prêt destiné à l'acquisition d'un tracteur-broyeur de marque John Deere.
Cet emprunt sera soldé en novembre 2018.

Prêt n° 0558959

Organisme : Crédit Agricole Centre Loire
Montant du prêt : 400 000.00 € (*quatre cent mille euros*)
Durée totale : 204 mois
Date de réalisation : 26/01/2017
Taux : 1,07 % - Taux fixe

2017	2018
829 €	782 €

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2017	3 166,85	16 157,38	19 324,23	383 842,62
2018	4 020,05	21 745,59	25 765,64	362 097,03
2019	3 786,44	21 979,20	25 765,64	340 117,83
2020	3 550,33	22 215,31	25 765,64	317 902,52
2021	3 311,66	22 453,98	25 765,64	295 448,54
2022	3 070,43	22 695,21	25 765,64	272 753,33
2023	2 826,64	22 939,00	25 765,64	249 814,33
2024	2 580,19	23 185,45	25 765,64	226 628,88
2025	2 331,10	23 434,54	25 765,64	203 194,34
2026	2 079,35	23 686,29	25 765,64	179 508,05
2027	1 824,89	23 940,75	25 765,64	155 567,30
2028	1 567,68	24 197,96	25 765,64	131 369,34
2029	1 307,73	24 457,91	25 765,64	106 911,43
2030	1 044,98	24 720,66	25 765,64	82 190,77
2031	779,41	24 986,23	25 765,64	57 207,54
2032	510,97	25 254,67	25 765,64	31 949,87
2033	239,67	25 525,97	25 765,64	6 423,90
2034	17,18	6 423,90	6 441,08	-
TOTAL GENERAL	38 015,55	400 000,00	438 015,55	-

Il s'agit d'un prêt souscrit en 2017, destiné à effectuer divers travaux et achats d'investissements.

Cet emprunt sera soldé en janvier 2034.

6 – Dotation forfaitaire / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
103 €	94 €	73 €	57 €	41 €
2018				
28 €				

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la Dotation Forfaitaire par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

Dotation forfaitaire 2013 : 49 529 €
Dotation forfaitaire 2014 : 45 216 €
Dotation forfaitaire 2015 : 35 056 €
Dotation forfaitaire 2016 : 26 237 €
Dotation forfaitaire 2017 : 18 929 €
Dotation forfaitaire 2018 : 12 935 €

Evolution 2018 / 2017 :

- En euros : - 5 994 €
- En pourcentage : - 31,67 %

Evolution 2018 / 2013 :

- En euros : - 36 594 €
- En pourcentage : - 73,88 %

7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
52 %	40 %	54 %	50 %	50 %
2018 (Prévisionnel)				
47 %				

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible, quelle que soit la population de la commune.

Ce ratio prend en compte les cotisations aux différents organismes (ex : URSSAF, CNRACL), la charge de personnel extérieur (ex : intervenant TAP), l'assurance statutaire, les visites médicales, etc.

Frais de personnel 2013 : 234 544,64 €
Frais de personnel 2014 : 164 659,12 €
Frais de personnel 2015 : 223 869,76 € (Remboursement sur CUI-CAE 2015 : 2 878,07 €)
Frais de personnel 2016 : 198 980,62 € (Remboursement sur CUI-CAE 2016 : 20 760,64 €)
Frais de personnel 2017 : 239 898,20 € (Remboursement sur CUI-CAE 2017 : 22 388,43 €)
Frais de personnel 2018 (prévisionnel) : 234 000,00 € (Remboursement prévisionnel sur CUI-CAE : 8 200,00 €)

8 - (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
78 %	91 %	82 %	94 %	106 %
2018 (Prévisionnel)				
99 %				

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

- Tableau des subventions aux associations

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	
Désignation	Budget Primitif 2018
Prévention Routière	40 €
Gimouille Animations et Culture	500 €
Bombaz Dance	400 €
ACPA 58	200 €
Les Gémoliens du Pont Carreau	100 €
Danse sans les Stars	400 €
ASEM	40 €
Coopérative Scolaire Primaire	1 000 €
Coopérative Scolaire Maternelle	1 000 €
TOTAL	3 680 €

- Tableau des prestations en nature accordées aux associations

Liste des mises à disposition de locaux pour les associations pour l'année 2018			
Désignation	Salle	Périodes	Loyer
Foyer Rural	Salle Polyvalente Cantine	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Bombaz Dance	Salle Polyvalente Cantine	Les mercredis et samedis après-midi, et/ou autres dates pour répétitions et/ou prestations	A titre gratuit
Club de Loisirs et d'Echanges	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Les jeudis après-midi tous les 15 jours, et/ou autres dates pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Club de Tennis de Table de Saincaize	Salle Polyvalente	Les jeudis soirs, et/ou autres dates pour tournois	A titre gratuit
Association Omnisport de Saincaize (<i>Zumba</i>)	Salle Polyvalente	Les lundis soirs	A titre gratuit
Gimouille Animations et Culture	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Danse sans les Stars	Salle Polyvalente Cantine	Les mardis soirs, et/ou autres dates pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Club de Pétanque	Salle Polyvalente Cantine	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
ACPA 58	Salle Polyvalente Cantine	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Les Gémoliens du Pont Carreau	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit

3/ Présentation agrégée des résultats du budget primitif 2017

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
Recettes	560 120,81 €
Dépenses	471 073,81 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	431 355,05 €
Dépenses	218 517,45 €
Situation de trésorerie au 31/12/2016	319 014,62 €

Excédent de fonctionnement : 89 047,00 €

Excédent d'investissement : 212 837,60 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune a garanti un emprunt

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	14 boulevard de la Trémouille 21008 DIJON Cedex
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	Les Commailles 58640 VARENNES-VAUZELLES

5/ Tableau retraçant les emprunts garantis par la commune

N° de prêt	Prêteur	Date d'effet	Terme de l'engagement	Montant total emprunté	Objet	Capital garanti restant dû au 31/12/2017	Annuités 2018 à régler
07094997	Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	08/09/2008	08/09/2018	70 000,00 €	Remboursement ligne de trésorerie précédemment contractée	6 436,16 €	6 436,16 €
0298905	Crédit Agricole Centre Loire	12/06/2015	30/11/2018	35 964,00 €	Tracteur JOHN DEERE	8 991,00 €	8 991,00 €
0558959	Crédit Agricole Centre Loire	26/01/2017	26/01/2034	400 000,00 €	Investissements divers	383 842,62 €	21 745,59 €

6/ Les dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la subvention la plus importante versée par l'état aux collectivités locales.

Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une composante variable de péréquation entre les collectivités concernées.

Pour les communes, la **dotation forfaitaire** est principalement composée de :

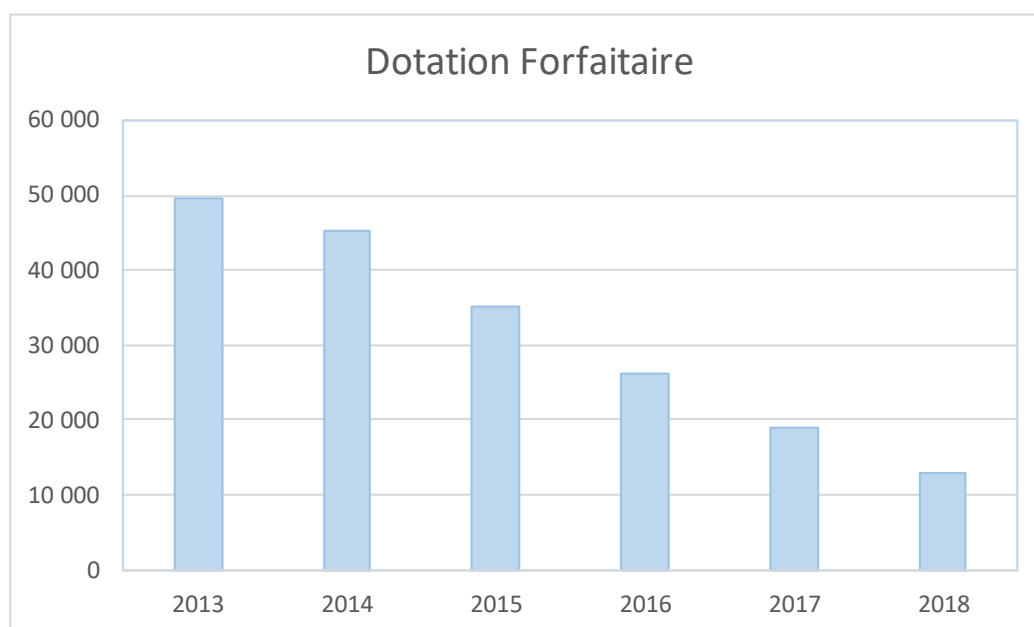
- une part proportionnelle au nombre d'habitants
- une part proportionnelle à la surface de la commune
- une dotation destinée à compenser les pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle

La **dotation variable de péréquation** pour les commune est principalement composée de :

- dotation nationale de péréquation attribuée en fonction de la « richesse fiscale » de la commune et de la pression fiscale.
- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale destinée aux communes les plus défavorisées
- dotation de solidarité rurale attribuée aux petites communes rurales ayant un faible potentiel financier
- dotation d'intercommunalité

➤ La Dotation Forfaitaire

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% de perte	Dont contribution de la commune au redressement des finances publiques
2013	49 529 €	-	-	-
2014	45 216 €	- 4 313 €	- 8,71 %	3 208 €
2015	35 056 €	- 10 160 €	- 22,47 %	8 847 €
2016	26 237 €	- 8 819 €	- 25,16 %	7 898 €
2017	18 929 €	- 7 308 €	- 27,85 %	4 324 €
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% de perte	
2018	12 935 €	- 5 994 €	- 31,67 %	<i>Elément à venir</i>



➤ **La Dotation de Solidarité Rurale**

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% évolution
2013	9 779 €	-	-
2014	10 191 €	+ 412 €	+ 4,21 %
2015	10 780 €	+ 589 €	+ 5,78 %
2016	11 305 €	+ 525 €	+ 4,87 %
2017	12 029 €	+ 724 €	+ 6,40 %
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% évolution
2018	11 340 €	- 689 €	- 5,73 %

➤ **La Dotation Elu Local**

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% évolution
2013	2 797 €	-	-
2014	2 799 €	+ 2 €	+ 0,07 %
2015	2 812 €	+ 13 €	+ 0,46 %
2016	2 895 €	+ 83 €	+ 2,95 %
2017	2 962 €	+ 67 €	+ 2,31 %
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% évolution
2018	2 972 €	+ 10 €	+ 0,34 %

9/ BUDGET PRIMITIF 2018

Nous avons terminé l'année 2017 avec un **excédent de fonctionnement de 89 047 €** qu'il convient de reporter en 2018.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	RECETTES	Reçu 2017 (en €)	BP 2018 (en €)	% BP 2018 / Reçu 2017
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	14 060,00	13 091,00	- 6,89 %
73	IMPOTS ET TAXES	291 316,00	325 079,00	+ 11,59 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	78 055,98	58 747,00	- 24,74 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 635,05	9 500,00	- 42,90 %
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	6 228,01	5 000,00	- 19,72 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 614,48	8 200,00	- 63,74 %
	RECETTES REELLES	428 909,52	419 617,00	- 2,17 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	6 228,01	5 000,00	- 19,72 %
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	131 210,89	89 047,00	- 32,13 %
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	560 120,81	508 664,00	- 9,19 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : - 6,89 %

Par rapport au reçu 2017, ce chapitre est en baisse en 2018

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 11,59 %

Ce chapitre représente une hausse de 32 774 € en 2018 par rapport à 2017

Chapitre 74 = dotations et participations : - 24,74 %

Ce chapitre représente une baisse de 19 308,98 € en 2018 par rapport à 2017

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : - 42,90 %

Ce chapitre représente une baisse de 7 135,05 € en 2018 par rapport à 2017

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations des logements communaux et les services de cantine et de garderie

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 63,74 %

Ce chapitre enregistre une baisse de 14 414,48 € en 2018 par rapport à 2017

Ce chapitre enregistre :

- les aides de l'Etat pour les contrats de travail CAE - CUI
- les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents de travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	Mandaté 2017 en euros	BP 2018 en euros	% BP 2018 / Mandaté 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 103,01	152 745,00	- 8,60 %
60	Achats non stockés et prestations de services	57 837,13	62 700,00	+ 8,41 %
61	Services extérieurs	89 907,06	58 850,00	- 34,54 %
62	Autres services extérieurs	17 890,82	29 695,00	+ 65,98 %
635, 637	Impôts, taxes et versements assimilés	1 468,00	1 500,00	+ 2,18 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	239 898,20	234 000,00	- 2,46 %
6216, 6218	Personnel extérieur au service	1 032,83	1 100,00	+ 6,50 %
64	Charges de personnel	235 672,14	229 650,00	- 2,56 %
631, 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 193,23	3 250,00	+ 1,78 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 500,94	62 782,72	+ 15,19 %
66	CHARGES FINANCIERES	3 605,06	4 267,98	+ 18,39 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	684,60	1 800,00	+ 162,93 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 282,00	5 300,00	+ 0,34 %
	DEPENSES REELLES	471 073,81	465 163,68	- 1,25 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	-	-	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	39 269,28	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	471 073,81	504 432,96	+ 7,08 %

Chapitre 011 = charges à caractère général : - 8,60 %

- Chapitre 60 = + 8,41 %

- prise en compte de l'augmentation des carburants, de l'électricité, des contrats d'assurances

- Chapitre 61 = - 34,54 %

- réparations et entretiens divers sur le territoire de la commune

- Chapitre 62 = + 65,98 %
 - prise en compte des frais d'animaux errants, participation aux frais scolaires pour une école spécialisée, etc.
- Chapitre 635 et 637 = + 2,18 %
 - prise en compte des éventuelles augmentations de la taxe foncière due par la commune

Chapitre 012 = charges de personnel : - 2,46 %

- Articles 6216 et 6218 = + 6,50 %
 - prise en compte de l'intervenant pour les temps d'activités périscolaires
- Chapitres 631,633 et 64 = - 2,50 %

Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal :

 - prise en compte des éventuelles augmentations des cotisations au CNFPT, Centre de Gestion, assurance statutaire, etc.
 - Contrats de travail de droit privé et de droit public

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 15,19 %

Ce chapitre enregistre principalement :

- les dépenses relatives aux indemnités des Elus
- les dépenses relatives aux subventions aux associations
- les dépenses relatives au Centre Social
- les dépenses prévisionnelles pour des admissions en non-valeur

Chapitre 66 = Charges financières : + 18,39 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : + 162,93 %

1 800 € est alloué à l'article 6713 : Secours et dots, suite à la suppression du budget CCAS au 31 décembre 2015

Chapitre 014 = Atténuation de produits : + 0,34 %

Ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RECETTES	Reçu 2017 en euros	BP 2018 en euros	% BP 2018 / Reçu 2017
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	39 269,38	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 355,05	2 000,00	- 90,63 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00	10 000,00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400 000,00	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		431 355,05	264 106,98	- 38,77 %

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	Mandaté 2017 en euros	BP 2018 en euros	% BP 2018 / Mandaté 2017
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 921,05	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 286,71	39 269,38	- 2,53 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00	8 000,00	+ 567,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 503,11	7 520,37	+ 0,23 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 606,58	208 450,00	+ 38,41 %
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		218 517,45	263 239,75	+ 20,47 %

9.1/ BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
Recettes	508 664,00 €
Dépenses	500 165,08 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	264 106,98 €
Dépenses	263 239,75 €

Conclusion

La stratégie d'emprunt mise en place par le conseil municipal permet de subvenir aux investissements communaux sur le moyen terme.

Cette stratégie a permis notamment l'acquisition d'un terrain, destiné à la construction de maisons individuelles conformément au plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Cet emprunt permet une stabilité du budget d'investissement.

En revanche, la baisse des dotations de l'Etat enregistrée depuis 2013, passée de 49 529 € à 12 935 €, nécessite une gestion de très grande prudence quant au budget de fonctionnement.

Des pistes d'économie sont à trouver en terme de consommation d'énergie, d'interventions à la fois sur les réparations de la voirie mais aussi des bâtiments.

Enfin, il a été décidé d'adapter l'imposition directe de manière à rester dans la moyenne des communes se situant sur le territoire du département de la Nièvre, mais également ceux limitrophes de l'Allier et du Cher.